

Compte-rendu du conseil du mercredi 30 juin à 20 H 30

Présents : Gaël MONNERET, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON, Christophe MARION, Roseline PACCARD.

Absent excusé : Pascal SIMONET.

Secrétaire : Corinne ODOBEL.

- Le compte-rendu du conseil du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

Délibération N° 29 : Nomination d'un commissaire enquêteur : annule et remplace la délibération N° 27. Du fait de l'impossibilité pour Monsieur Wantz d'exercer les fonctions de commissaire-enquêteur dans le département du Jura, le Conseil procède à l'annulation de la délibération N° 27 et nomme Monsieur Dominique BAUD enquêteur afin de procéder à l'enquête publique décidée dans la délibération N° 23 de l'année 2021.

Délibération N° 30 : Les consorts Mouillard souhaitent vendre une parcelle leur appartenant, sise à Pannessières, cadastrée AD 410. Cette parcelle longe le chemin des Champs Fleury. Lors de la mise en place du PLU en 2014, un emplacement réservé a été défini tout au long de cette bordure afin que la commune puisse éventuellement élargir le chemin ou établir des réseaux.

La commune achètera cet emplacement réservé pour l'euro symbolique.

Délibération N° 31 : Dans le but d'une simplification des écritures, la commune adoptera une nouvelle forme de comptabilité dite M 57 au premier janvier 2022.

Délibération N° 32 : Adoption de la nouvelle convention d'instruction des actes d'urbanisme avec le Pays Lédonien. Il n'y a pas de changement notable avec la convention précédente, la transmission dématérialisée des demandes étant déjà pratiquée.

Délibération N° 33 : Choix d'une entreprise pour travaux du nouveau quartier.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Travaux de géomètre et rédaction du dossier de permis d'aménager : Entreprise VILLEMEY de Lons-Le-Saunier
- Terrassements et réseaux : Entreprise PETITJEAN.
- Réseau électrique : SIDEC
- Etudes de sol : Entreprise non déterminée

Délibération N° 34 : Du fait des difficultés d'accès, la coupe N° 17 i ne sera pas exploitée cette année.

Délibération N° 35 : LE SIDEC propose à la commune un renforcement du réseau électrique qui alimente les rues de Jeanne d'Arc et des Champs Fleury et qui servira pour le futur quartier. Cette ligne sera mise en tranchée sous la route actuelle, aux frais du SIDEC. Dans le même temps, le SIDEC a établi un devis concernant l'enfouissement des lignes de l'éclairage public et de télécommunication. Le reste à charge pour la commune serait de 16 000 €. Le Conseil adopte cette proposition.

Délibération N° 36 : Pour apurer une ligne comptable, la commune demande au Crédit Agricole le remboursement de parts sociales acquises lors d'une précédente opération pour la somme de 1,52 €.

Délibération N° 37 : La troisième tranche de renouvellement de l'éclairage public prévue par le SIDEC est adoptée pour la somme de 750 €.

Délibération N° 38 : LE Conseil approuve l'ouverture d'un budget annexe destiné au financement des travaux du nouveau quartier.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours.

Le toit de la remise sera rapidement achevé, malgré les difficultés d'exécution liées aux conditions météorologiques. Merci à Monsieur Morel.

Les travaux concernant la toiture et le crépi du clocher doivent commencer dans la deuxième quinzaine de juillet.

- Le Bulletin Municipal paraîtra début Juillet.
- Les arbres des coupes 24 et 26, non vendus en 2020, seront remis en adjudication cette année.
- ECLA et le pacte de gouvernance. La méthode de gouvernance d'ECLA sera discutée cet été. Une conférence des maires se réunissant trois à quatre fois par an devrait permettre une meilleure communication entre l'équipe dirigeante et l'ensemble des communes.
- Le financement des voiries communautaires est un difficile problème pour ECLA qui avance les fonds nécessaires à leur entretien. Une modification du système actuel sera discutée lors de la mise en place du pacte financier et fiscal.
- Dans les buts de mieux trier et de voir réduire le volume des ordures ménagères, le SICTOM envisage de modifier les tournées et de n'enlever les déchets **que toutes les deux semaines**, et ce dès janvier 2021. Les habitants seront tenus informés lors de rencontres prévues par le service.

- Questions diverses :

- Les deux tours des élections se sont tenus sans véritable problème d'organisation, sans « embouteillage » du fait de la faible participation. Un grand merci aux volontaires qui sont venus prêter main forte aux membres du conseil pour assurer le bon déroulement du scrutin.

- Le secrétariat sera fermé du 5 au 9 juillet, la permanence étant assurée le vendredi de 18 à 19 heures

- La salle du foyer est actuellement prêtée à titre gracieux aux membres de la fanfare de Conliège qui viennent répéter le jeudi soir.

- Corinne Odobel et Martine Raison ont assisté le vendredi 25 juin à l'assemblée générale de l'association de défense du patrimoine de la vallée de la Vallière. Les journées du patrimoine sont prévues les 18 et 19 septembre. Il est prévu qu'une manifestation autour de la maréchalerie se déroule à Pannessières, sur la place du foyer.

- La mairie n'organisera pas la vente des brioches proposée par l'APEI.

Le puits situé sur le terrain « Mouillard » acquis par la commune peut être une ressource en eau d'arrosage pour les riverains. Une enquête est menée par Corinne Odobel. S'il y a lieu, il sera possible d'y puiser de l'eau.

La séance est levée à 11h00

Prochaine séance en fonction de l'actualité.

Le maire : Maurice MONNET